

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ALSAN PUR 5403, Part B - SDS n° 4070a

Date de révision: 16.06.2021

Code du produit:
ALSAN_PUR_5403_B

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

ALSAN PUR 5403, Part B - SDS n° 4070a

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Utilisations industrielles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Soprema AG	
	Schweiz	
Rue:	Härdlistrasse 1-2	
Lieu:	CH-8957 Spreitenbach	
Téléphone:	+41 (0)56 418 59 30	Téléfax: +41 (0)56 418 59 31
e-mail:	sds@soprema.fr	
e-mail (Interlocuteur):	sds@soprema.fr	
Internet:	www.soprema.com	
Service responsable:	Toxikologisches Informationzentrum	
	Freiestrasse 16	
	CH 8030 Zürich	
	+41 44 251 5151	

1.4. Numéro d'appel d'urgence:Tox Info Suisse
Notfallnummer 145
Email: info@toxi.ch
DE Tel +49 228 287 3333**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Resp. Sens. 1

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Cancérogénicité: Carc. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 2

Mentions de danger:

Nocif par inhalation.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Susceptible de provoquer le cancer.

Peut irriter les voies respiratoires.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Fiche de données de sécurité

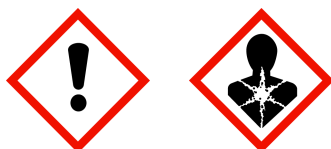
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ALSAN PUR 5403, Part B - SDS n° 4070a

Date de révision: 16.06.2021

Code du produit:
ALSAN_PUR_5403_B

Page 2 de 13

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquettediphenylmethanediisocyanate, isomeres and homologues
diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane**Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H332 Nocif par inhalation.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P284 Porter un équipement de protection respiratoire.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H317-H334-H351

Conseils de prudence

P201-P280-P284-P304+P340-P308+P313-P342+P311

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ALSAN PUR 5403, Part B - SDS n° 4070a

Date de révision: 16.06.2021

Code du produit:
ALSAN_PUR_5403_B

Page 3 de 13

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
9016-87-9	diphenylmethanediisocyanate, isomeres and homologues			85 - < 90 %
	Carc. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H332 H315 H319 H334 H317 H335 H373			
101-68-8	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane			10 - < 15 %
	202-966-0		01-2119457014-47	
	Carc. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H332 H315 H319 H334 H317 H335 H373			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec d'eau et du savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant - mousse résistante à l'alcool

- Jet d'eau pulvérisée
- Dioxyde de carbone (CO₂)
- Extincteur à sec

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ALSAN PUR 5403, Part B - SDS n° 4070a

Date de révision: 16.06.2021

Code du produit:
ALSAN_PUR_5403_B

Page 4 de 13

Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. En cas d'incendie, risque de dégagement de:

- Monoxyde de carbone
- Dioxyde de carbone
- Oxydes d'azote (NOx)

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection personnel. Maniement sûr: voir rubrique 7. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Colmater les bouches de canalisations. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne pas affecter les personnes souffrant d'asthme, d'allergies, d'affections respiratoires chroniques ou répétitives à un poste de travail où la préparation est utilisée.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection personnel.

Ne pas vider le récipient avec de la pression. Conserver/Stocké uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ALSAN PUR 5403, Part B - SDS n° 4070a

Date de révision: 16.06.2021

Code du produit:
ALSAN_PUR_5403_B

Page 5 de 13

d'inflammation. Ne pas fumer.

Information supplémentaire

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail. Les vêtements de ville doivent être gardés séparément des vêtements de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger des radiations solaires directes.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas stocker ensemble avec:

- Comburant
- Amines
- Alcools
- Eau
- Acide fort, Base forte.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger contre:

- Gel
- Humidité
- Forte chaleur

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisations industrielles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
-	Isocyanates (Monomères et prépolymères) (mesuré comme NCO total)	-	0,02		VME 8 h	
		-	0,02		VLE courte durée	

Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
101-68-8	Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane	4,4'-Diaminodiphényl- éthane (/g créatinine)	10 µg/g	U	b

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ALSAN PUR 5403, Part B - SDS n° 4070a

Date de révision: 16.06.2021

Code du produit:
ALSAN_PUR_5403_B

Page 6 de 13

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
101-68-8	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane		
Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	20 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, aigu	dermique	local	17.2 mg/cm ²
Consommateur DNEL, aigu	dermique	systémique	25 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	0.05 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	0.05 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	0.025 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0.025 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	dermique	local	28.7 mg/cm ²
Salarié DNEL, aigu	dermique	systémique	50 mg/kg p.c. /jour
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	0.1 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	0.1 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	0.05 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0.05 mg/m ³

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	
Milieu environnemental	Valeur	
101-68-8	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane	
Eau de mer	0.1 mg/l	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	1 mg/l	
Sol	1 mg/kg	

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ALSAN PUR 5403, Part B - SDS n° 4070a

Date de révision: 16.06.2021

Code du produit:
ALSAN_PUR_5403_B

Page 7 de 13

d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Matériau approprié:

- NBR (Caoutchouc nitrile)
 - Caoutchouc butyle
- normes DIN/EN: EN ISO 374

Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit. Voir les informations fournies par le fabricant.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels).

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	transparent
Odeur:	caractéristique
pH-Valeur:	non déterminé

Modification d'état

Point de fusion:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Point de sublimation:	Aucune donnée disponible
Point de ramollissement:	Aucune donnée disponible
Point d'écoulement:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	60 °C

Inflammabilité

solide:	Aucune donnée disponible
gaz:	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilité

solide:	Aucune donnée disponible
gaz:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	non déterminé

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité (à 23 °C):	1.24 g/cm ³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ALSAN PUR 5403, Part B - SDS n° 4070a

Date de révision: 16.06.2021

Code du produit:
ALSAN_PUR_5403_B

Page 8 de 13

Hydrosolubilité:

La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage:

Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique:
(à 23 °C)

Aucune donnée disponible

Viscosité cinématique:

Aucune donnée disponible

Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Densité de vapeur:

Aucune donnée disponible

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides:

non déterminé

VOC (Swiss): < 30 g/kg

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Réagit avec les : Eau

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart de: Comburant. Amines. Alcools. Eau. Acide fort, Base forte.

Les produits de décomposition en phase gazeuse provoquent une surpression dans les récipients hermétiquement fermés. Risque d'un éclatement du récipient.

10.4. Conditions à éviter

En cas d'échauffement: Décomposition thermique

10.5. Matières incompatibles

Réaction exothermique avec: Amines. Alcools.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****ETAmél calculé**

ATE (inhalation vapeur) 11.00 mg/l; ATE (inhalation aérosol) 1.500 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ALSAN PUR 5403, Part B - SDS n° 4070a

Date de révision: 16.06.2021

Code du produit:
ALSAN_PUR_5403_B

Page 9 de 13

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
9016-87-9	diphénylmethanediisocyanate, isomeres and homologues				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat		OECD 401
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Lapin		OECD 402
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation (4 h) aérosol	CL50 0.31 mg/l	Rat		OECD 403
101-68-8	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >9400 mg/kg	Lapin		
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation aérosol	ATE 1.5 mg/l			

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé non dangereux selon la Directive 1999/45/CE.

Expériences tirées de la pratique

Observations relatives à la classification

Sensibilisation respiratoire ou cutanée. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ALSAN PUR 5403, Part B - SDS n° 4070a

Date de révision: 16.06.2021

Code du produit:
ALSAN_PUR_5403_B

Page 10 de 13

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
9016-87-9	diphenylmethanediisocyanate, isomeres and homologues					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >1000 mg/l	96 h	Brachydanio rerio		OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >1640 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus		OECD 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC >10 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		OECD 202
	Toxicité bactérielle aiguë	(>1000 mg/l)		Daphnia magna (puce d'eau géante)		OECD 202
101-68-8	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >1000 mg/l	96 h	Brachydanio rerio		

12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE)

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
9016-87-9	diphenylmethanediisocyanate, isomeres and homologues				
	OECD 302	0%	28		
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE)				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
9016-87-9	diphenylmethanediisocyanate, isomeres and homologues	<14	Cyprinus carpio (Carpe)	OECD 305

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages non pollués et complètement vides

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ALSAN PUR 5403, Part B - SDS n° 4070a

Date de révision: 16.06.2021

Code du produit:
ALSAN_PUR_5403_B

Page 11 de 13

peuvent être destinés à un recyclage. Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

- 14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Transport dans des conteneurs d'une capacité maximale de 450 litres ne sont pas soumis aux prescriptions de ADR/RID

Transport fluvial (ADN)

- 14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

- 14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Autres informations utiles (Transport maritime)

Transport en accord du 2.3.2.5 du code IMDG.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

- 14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ALSAN PUR 5403, Part B - SDS n° 4070a

Date de révision: 16.06.2021

Code du produit:
ALSAN_PUR_5403_B

Page 12 de 13

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 56: diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

2004/42/CE (COV): 11 % (136.4 g/l)

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

Prescriptions nationales

Teneur en COV (OCOV): <1%

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H332	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Resp. Sens. 1; H334	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Carc. 2; H351	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ALSAN PUR 5403, Part B - SDS n° 4070a

Date de révision: 16.06.2021

Code du produit:
ALSAN_PUR_5403_B

Page 13 de 13

H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur. Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)